

ment ses nobles efforts pour le développement et la diffusion de la science divine et humaine.

Ce qui s'est passé au Canada depuis plusieurs années : tentatives généreuses, sacrifices accomplis, longues et vives discussions, projets multiples, appels réitérés au tribunal de Rome, démontre l'intérêt que le pays entier a pris à la question de l'Université catholique.

Nous croyons aujourd'hui de Notre devoir, Nos très chers Frères, de venir vous en parler encore, et de la recommander à votre générosité, en même temps qu'à votre patriotisme et à votre esprit de foi.

Le décret "*Jam dudum*" du 2 février 1889, a donné à cette question, débattue pendant si longtemps, sa solution définitive. Seule, l'Université Laval y était reconnue et regardée par le Souverain Pontife comme l'Université catholique du Bas-Canada, et quant à sa succursale, établie depuis plusieurs années à Montréal, Léon XIII disait : " Nous voulons qu'elle soit conservée comme un autre siège de la même Université, et qu'elle y tienne lieu de l'Université Laval, exerçant son magistère à Montréal."

Puis le Saint-Père ajoutait, en formulant ses vœux pour la prospérité de l'institution qu'il prenait sous sa protection auguste : " Par-dessus tout, c'est notre persuasion que les catholiques du Canada, laissant de côté leurs dissensions, et réunissant leurs forces, mettront constamment leurs soins à affermir de plus en plus cette belle Université, et à rendre sa condition de jour en jour plus florissante et plus prospère."

Et comme commentaire de ces paroles, l'archevêque de Montréal disait aux fidèles de son diocèse, en leur communiquant le document pontifical : " Notre reconnaissance ne doit pas être stérile et inféconde ; elle doit être active ; nous ne devons pas nous borner à saluer avec respect l'institution